

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Titre : Données prospectives de la surveillance syndromique nationale en milieu pharmaceutique

Introduction

Le Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses (CIMRI), au nom de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), gère le système de surveillance en milieu pharmaceutique. L'Agence reçoit du système de surveillance un envoi hebdomadaire de données sur les ventes en pharmacie.

Le système assure la surveillance nationale en temps réel des syndromes respiratoires à divers échelons géographiques : pays, provinces et territoires, et régions sanitaires. Parmi les utilisateurs du système figurent des responsables de la santé des organismes suivants : l'Agence de la santé publique du Canada, sept ministères de la Santé provinciaux et territoriaux, et 63 régions sanitaires de tout le pays. Cette surveillance continue en milieu pharmaceutique contribue à un système de surveillance complet de la grippe. Le système fournit un indicateur en temps quasi réel du début de la saison grippale et des indicateurs plus précoces des changements liés au virus grippal en circulation. Cela permet de renforcer la surveillance de la grippe saisonnière et des pathogènes des voies respiratoires, ainsi que d'améliorer la préparation en cas de pandémie. Le contrôle des ventes en pharmacie contribue à la surveillance des autres pathogènes non grippaux (p. ex. virus respiratoire syncytial [RSV]) et donne accès à d'autres indicateurs (p. ex. médicaments en vente libre et vaccins contre les syndromes respiratoires).

L'ASPC ne s'occupe pas de la collecte de ces données, mais la sous-traite à une source extérieure. Afin d'assurer la continuité et la stabilité des algorithmes de détection des aberrations, les données historiques sur les ventes en pharmacie, sous la forme d'un ensemble de données agrégées du 30 août 2015 à la date d'adjudication du contrat, doivent être transmises par le fournisseur à l'Agence dans un délai d'une semaine à compter de la date d'adjudication du contrat. Pendant toute la durée du contrat, le fournisseur doit transmettre chaque semaine à l'ASPC les données sur les ventes en pharmacie.

Numéro de la demande : 1000177152

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur préidentifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni uniquement par courrier électronique à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Rx Canada

6711, route Mississauga, bureau 706

Mississauga, Ontario

L1X 2T2

Canada

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

Fournir des données historiques sur les ventes hebdomadaires en pharmacie de médicaments sur ordonnance et en vente libre pour la période courant du 30 août 2015 à la date d'adjudication du contrat. Ces données seront utilisées pour calculer les taux de référence des ventes hebdomadaires de médicaments sur ordonnance et en vente libre.

Fournir des données hebdomadaires sur les ventes nationales en pharmacie de médicaments sur ordonnance et en vente libre pour la période courant de la date d'adjudication du contrat au 27 août 2016.

Pendant toute la durée du contrat, le fournisseur doit transmettre chaque semaine à l'Agence de la santé publique du Canada les données sur les ventes en pharmacie.

5. Exigences minimales et livrables

Livable 1 :

Données historiques pour la période du 30 août 2015 à la date d'adjudication du contrat

Les ensembles de données sur les ventes d'antiviraux sur ordonnance doivent inclure le décompte des ventes de médicaments sur ordonnance, divisées en deux catégories : autres médicaments et antiviraux. La catégorie des antiviraux comprend les médicaments suivants :

Tamiflu (oseltamivir) et Relenza (zanamivir). L'autre catégorie inclut tous les autres médicaments sur ordonnance à l'exception de Tamiflu et Relenza.

Les ensembles de données sur les ventes de médicaments en vente libre doivent inclure le décompte des ventes de médicaments en vente libre, normalisées par magasin et divisées en deux catégories. Les deux catégories sont les suivantes : médicaments pour le traitement des syndromes respiratoires et autres médicaments.

Livrable 2 :

Données suivantes à fournir au début de chaque nouvelle période contractuelle

1. Registre des ventes de médicaments sur ordonnance comprenant les numéros d'identification des médicaments (DIN)
2. Liste des médicaments en vente libre de la catégorie des médicaments pour le traitement des syndromes respiratoires
3. Registre des données sur les codes universels de produits (CUP) pour la catégorie des médicaments pour le traitement des syndromes respiratoires
4. Nombre de chaînes de pharmacies de détail et nombre de pharmacies dans chaque chaîne ayant contribué aux ventes de médicaments sur ordonnance, aux ventes de médicaments en vente libre et à la distribution et l'administration de vaccins antigrippaux
5. Nombre de pharmacies ayant contribué à l'administration des vaccins, aux ventes de médicaments sur ordonnance et aux ventes de médicaments en vente libre, divisé par région sanitaire

Livrable 3 :

Proportion des ventes d'antiviraux contre la grippe sur ordonnance, par groupe d'âge et par semaine, au Canada, pour la période 2015-2016

Les ensembles de données sur les ventes d'antiviraux sur ordonnance doivent inclure le décompte des ventes de médicaments sur ordonnance, divisées en deux catégories : autres médicaments et antiviraux. La catégorie des antiviraux comprend les médicaments suivants : Tamiflu (oseltamivir) et Relenza (zanamivir). L'autre catégorie inclut tous les autres médicaments sur ordonnance à l'exception de Tamiflu et Relenza.

Livrable 4 :

Volumes des ventes hebdomadaires de médicaments en vente libre pour le traitement des syndromes respiratoires et de tous les autres médicaments en vente libre.

Les ensembles de données sur les ventes de médicaments en vente libre doivent inclure le décompte des ventes de médicaments en vente libre, normalisées par magasin et divisées en deux catégories. Les deux catégories sont les suivantes : médicaments pour le traitement des syndromes respiratoires et autres médicaments.

Livrable 5 :

Volumes hebdomadaires de vaccins antigrippaux délivrés en pharmacie, par groupe d'âge

Livrable 6 :

Résumé hebdomadaire des mesures d'assurance de la qualité pour les médicaments en vente libre

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

Conformément à l'exception énoncée dans le *Règlement sur les marchés de l'État*, article 6(1)d), le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise.

7. Accords commerciaux et justification de l'appel d'offres restreint ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants :

*Accord sur le commerce intérieur (ACI) : l'approvisionnement est assujéti aux procédures de passation des marchés limitées en vertu de l'article 506(12)a) sur les droits exclusifs.

*Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et Organisation mondiale du commerce (OMC) :

Les services de données sont exclus de l'ALENA et de l'OMC en vertu de la classification D317B, Services de données.

Cette exigence n'est pas assujéti aux Ententes sur les revendications territoriales globales en raison de l'absence d'approvisionnement dans le domaine des revendications territoriales.

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR UNIQUE :

Les stratégies passées d'adjudication avec mise en concurrence ont permis d'établir que Rx Canada est le seul fournisseur des données hebdomadaires sur les ventes en pharmacie de médicaments sur ordonnance et en vente libre requises par l'Agence de la santé publique du Canada.


Rx Canada, le fournisseur initial des données, est le seul à avoir démontré sa capacité à fournir des données sur les ventes en pharmacie selon la résolution temporelle et spatiale nécessaire pour un système d'alerte rapide. Il n'existe pas d'autre entreprise capable de fournir des données hebdomadaires sur les ventes de médicaments sur ordonnance et en vente libre.

8. Droit à la propriété intellectuelle

Toute propriété intellectuelle créée dans le cadre du contrat demeurera la propriété du fournisseur.

9. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur à la date d'adjudication du contrat et prendra fin le 31 août 2016.



Options : Le fournisseur doit accorder à Santé Canada l'option irrévocable et inconditionnelle de prolonger la période du contrat d'une période supplémentaire d'un an, selon les mêmes prix, modalités et conditions, comme suit :

Année d'option : Du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

10. Valeur estimative du contrat proposé

La valeur totale estimée du contrat proposé, y compris l'année d'option, est de 768 000 \$, TVH non incluse.

11. Date limite et heure de clôture

La date de clôture pour accepter les énoncés de capacités est le 21 janvier 2016.

12. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises par courrier électronique à :

Arif Hussain
Agent principal des approvisionnements

Santé Canada
Bureau C1120, 11^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, promenade Eglantine
Pré Tunney, Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
Courriel : arif.hussain@hc-sc.gc.ca
Téléphone : (613) 618-2742
Télécopieur : (613) 960-6884